

La France ne soutient pas les énergies renouvelables... elle est d'ailleurs très en retard.

C'est à la fois vrai et faux. Vrai car aujourd'hui il n'y a pas vraiment de soutien au développement d'une industrie capable de produire des panneaux solaires et des éoliennes : pratiquement tout est importé de l'étranger, y compris la maintenance et l'installation. Idem pour une improbable filière industrielle française qui fabriquerait en masse des chauffe-eau solaires, des pompes à chaleur ou des chaudières à haut rendement.

C'est un problème général qui touche à l'absence de politique industrielle volontariste en France.

En ce qui concerne le retard, cela est faux. La France est devant l'Allemagne concernant la part des énergies renouvelables (13,1 % contre 12,3 %).

Faux également le soi-disant défaut de soutien car il y a énormément d'argent injecté dans les EnR via les obligations d'achat de ces énergies par EDF, et ce à coup de milliards d'euros chaque année (CSPE). Ainsi les propriétaires d'éoliennes ont la garantie de pouvoir écouler leur production à un tarif de 80 € le MWh alors qu'on sait qu'EDF pourrait produire cette électricité par des moyens classiques à un tarif proche de 40 €. Et l'écart est encore bien plus grand pour le photovoltaïque : jusqu'à 600 €/MWh comme tarif d'obligation d'achat ! C'est ce qui explique que de nombreux particuliers et gros investisseurs aient saisi cette aubaine, non pour sauver la planète, mais simplement pour vendre l'électricité ainsi produite sur le réseau et gagner de l'argent. Une publicité vantant ces investissements juteux est même allée jusqu'à afficher le slogan suivant : « *si vous ne le faites pas pour la terre, faites-le pour l'argent* ».

L'investissement en faveur des EnR équivaut chaque année à la moitié du coût total d'un EPR.

Les chiffres issus du rapport de la Cour des comptes datant de juillet 2013, *Politique de développement des énergies renouvelables*, illustrent bien la montée du financement par le biais de la CSPE. De 2005 à 2011, celle-ci a représenté plus de 14 milliards d'euros de surcoût pour, rappelons-le, une production très marginale : éolien et solaire ne produisent respectivement que 2,8 % et 0,7 % de l'électricité nationale. Et pour la période de 2011 à 2020, il est prévu 40 milliards de prélèvements pour une production certes supérieure mais qui reste sans commune mesure avec le montant du surcoût.

Voir aussi

Coût réel :

RA21, RA23, RA24, RA26, RA27.

Énergies renouvelables :

RA27, RA34, RA37.

Enjeux :

RA21, RA23, RA24, RA25, RA26, RA27.

EPR :

RA23.

Système :

RA1, RA4, RA5, RA8, RA9, RA10, RA27, RA28.

Transition énergétique :

RA20, RA26, RA29, RA30, RA32, RA33, RA34, RA35, RA36.